

Division des personnels enseignants  
DPE1 – Gestion du bureau des carrières  
Jury académique 1<sup>er</sup> degré  
Affaire suivie par :  
Caroline DRANCOURT  
Tél : 01 64 41 26 92  
Mél : juryacademique.dsden77@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol  
77 000 Melun  
www.dsden77.ac-creteil.fr

La rectrice de l'académie de Créteil

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n°90-680 du 1<sup>er</sup> août 1990 modifié portant statut particulier des professeurs des écoles ;
- Vu le décret n°94-874 du 07 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;
- Vu l'arrêté du 12 mai 2010 fixant les modalités d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires ;
- Vu l'arrêté du 19 octobre 2010 relatif aux modalités d'évaluation des maitres contractuels ou agréés à titre provisoire ;
- Vu l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires ;
- Vu l'arrêté du 22 décembre 2014 fixant les modalités d'accomplissement et d'évaluation du stage des maitres contractuels et agréés à titre provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat ;
- Vu les arrêtés rectoraux portant nomination des intéressés en qualité de professeur des écoles stagiaires ;
- Vu les propositions du jury académique en date du 29 novembre 2023,

## Arrête

### Article 1 :

Sont admis et titularisés après délibération du jury académique d'évaluation et de titularisation, les fonctionnaires stagiaires dont les noms figurent en annexe.

### Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté prendront effet administratif et financier à compter de la date de la fin de la durée statutaire du stage, sous réserve expresse de la vérification de l'aptitude physique à l'exercice des fonctions et des conditions de diplômes requises. La date de titularisation sera précisée ultérieurement dans des arrêtés individuels.



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Seine-et-Marne

**Article 3 :**

Le secrétaire général de l'académie de Créteil, les inspectrices d'académie – directrices académiques des services départementaux de la Seine-et-Marne et du Val-de-Marne et l'inspecteur d'académie – directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 04 décembre 2023

La rectrice de l'académie de Créteil

Julie BENETTI

**Jury académique du 29 novembre 2023**

**Fonctionnaires stagiaires admis  
dans le corps des professeurs des écoles**

DEPARTEMENT	CIVILITE	NOM D'USAGE	NOM DE FAMILLE	PRENOM	VOIE DE CONCOURS
77	Monsieur	ABER	ABER	ADAM FAYCAL	CONCOURS EXTERNE 2022
77	Madame	LAURENT	LAURENT	CORALIE	CONCOURS EXTERNE 2022
77	Madame	LEITE	LEITE	CHARLENE	CONCOURS EXTERNE SUP 2022
77	Madame	MEYNADIER	MEYNADIER	EMMANUELLE	2ND CONCOURS INTERNE
77	Madame	NECK	HOUEIX	KARINE	3EME CONCOURS 2022
77	Madame	SOLARES	SOLARES	ADRIANA	CONCOURS EXTERNE 2022
93	Madame	ALLART	ALLART	STEPHIE	3EME CONCOURS 2022
93	Madame	DUBOSC	DUBOSC	HELENE	CONCOURS EXTERNE 2022
93	Madame	FELLAHI	FELLAHI	ZAHRA	CONCOURS EXTERNE SUP 2022
93	Madame	FOFANA	ABDOULAYE	MOUINATOU	2ND CONCOURS INTERNE 2022
93	Monsieur	FRUMY	FRUMY	LOUIS	CONCOURS EXTERNE 2022
93	Madame	KHENICHE	KHENICHE	LYDIA	CONCOURS EXTERNE 2022
93	Madame	LANDAIS	LANDAIS	MAUD	CONCOURS EXTERNE 2022
94	Madame	BOUAITA	BOUROUINA	CHHRAZED	2ND CONCOURS INTERNE 2022
94	Monsieur	VIAU-HORDE	VIAU-HORDE	PAUL	CONCOURS EXTERNE 2022
94	Monsieur	VIVET	VIVET	OLIVIER	2ND CONCOURS INTERNE 2022
94	Madame	NEVEU	LOYEN	AMELIE	3EME CONCOURS 2022